

**SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE**

-----

**Présents:** *Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, PHILIPPON, RIGAULT, Mrs BORDE, FARNIER D, FIRMAIN, LE MENER, POUSSE, TONDEREAU*

**Absents :** *Hélène MARTY qui a donné pouvoir à Mr FIRMAIN  
Raymond RHENY qui a donné pouvoir à Mr FARNIER  
ROGER Nadine qui a donné pouvoir à Mme FARNIER*

-----  
Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 21 Janvier 2019 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **2019/010- Demande de subventions**

Monsieur le Maire informe avoir reçu en mairie une demande de subvention et de passage pour le Tour du Loir et Cher, une demande du CDPA et de l'Outil en Main.

Monsieur le Maire informe que tous les membres du conseil ont reçu le dossier par mail avec le tracé de la course et la demande d'autorisation. Il indique que l'autorisation concernant le passage a déjà été donné mais que d'habitude on ne donne pas de subvention. Il demande l'avis des membres. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas donner de subvention. Il indique que si des personnes veulent être bénévoles, elles peuvent le dire à l'organisation du Tour du Loir et Cher.

Concernant la demande du CDPA – Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir et Cher, c'est une première demande. Mr BORDE lit le courrier de demande. Il informe que la demande est complète avec le cerfa. Mr BORDE dit qu'à part le dolmen et la Tour de Toisy il ne voit pas quel patrimoine de la commune pourrait être mis en valeur. Il informe que des pièces ont été trouvées sur le territoire de la Commune et ont été données à la Commune et seront exposées en mairie. Mme FARNIER dit que la subvention s'est pour payer un salarié et que ce sont des bénévoles qui font tourner l'association. Mr TONDEREAU dit que c'est au niveau régional donc que ce n'est pas de notre ressort. Mr BORDE dit que les subventions du Conseil Départemental baissent et du coup l'association va voir les communes pour compenser cette perte. Mr BORDE demande à Françoise LE MENER de se renseigner auprès de la DLP pour qu'il se renseigne sur les communes adhérentes et ce qui est fait. Cette demande est ajournée au prochain conseil municipal.

Concernant la demande de l'outil en main, Mr BORDE lit le courrier de demande de l'association de Marolles. Il est demandé un local ou une subvention. Mr BORDE informe que des personnes de cette association étaient déjà venues en mairie pour en parler, mais on a rien à leur prêter. La Région, Marolles, Fossé, Chouzy, Conon, Averdon, Buisseau et Rhodon donnent à cette association. Mr BORDE dit que l'on est dans le même débat que lorsqu'il s'agit de la subvention pour la CFA. Mme FARNIER demande combien il y a d'inscrits, Mr

BORDE lui répond 9. Mme FORTIN demande quand ont lieu les séances, Mme FARNIER lui répond le mercredi pendant les vacances scolaires. Mme FORTIN dit que l'idée est très bonne, Mme FARNIER précise que cela a lieu à côté du secrétariat de mairie. Mme RIGAULT propose de donner du matériel plutôt qu'une subvention. Mr BORDE dit que les anciens artisans amènent leur propre matériel, Mme RIGAULT demande ce qu'il en est pour le consommable et dit qu'ils pourraient vendre leurs réalisations pour avoir un peu d'argent. Mr BORDE précise qu'une quinzaine de métiers sont proposés. Après en avoir délibéré par 4 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour de donner une subvention. Après en avoir rediscuter, tout le monde est d'accord pour donner quelque chose à cette association. Il convient de leur demande ce dont ils ont besoin et il est fixé le somme maximale de 50€ pour le budget d'achat de matériel.

Il demande aux membres présents ce qu'il en pense.

- **2019/011- demande de subvention au Pays des Châteaux pour le Co-working**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réalisation d'un espace de co-working, une subvention peut être demandé au Pays des Châteaux. Cette subvention pourrait s'ajouter à celle également demandé auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2019. La demande de subvention n'engage pas la Commune à réaliser les travaux. Mr BORDE précise que dans le cadre de la demande de cette subvention il convient de faire réaliser un diagnostic énergétique en plus du dossier réglementaire. Mr BORDE informe qu'un thermicien est venu dans le cadre de la réalisation de ce diagnostic et nous a déjà prévenu qu'il fallait changer les fenêtres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

- **Divers**

- Mr BORDE annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le 25 Mars prochain et sera consacré au vote du budget 2019.
- Mr BORDE informe avoir reçu la réponse du Conseil Départemental concernant le City Park et que la somme de 17 000€ nous est octroyée.
- Mr BORDE informe qu'une DICT a été déposée en mairie concernant les travaux de pose de plots béton sur le giratoire côté Vendôme pour la pose de l'avion par le Conseil Départemental et que le chantier va commencer Lundi 11 Février.
- Mme FORTIN informe qu'un bus numérique va venir sur le territoire de la Commune le 7 Mars prochain pour les plus de 65 ans. A ce jour 9 personnes se sont inscrites et il reste encore 11 places. Mr TONDEREAU dit que cette action est bien pour rompre l'isolement des anciens
- Mme RIGAULT informe qu'elle a réfléchi aux actions que l'on pourrait faire dans le cadre du projet de co-working comme la location d'une heure gratuite d'un poste contre une heure de cours pour les seniors. Mr BORDE dit que les seniors du dolmen proposent déjà des formations à ces adhérents une fois par semaine. Elle propose aussi de mettre en place des expositions ou des ateliers à thème.

La séance est levée.